



# CGT SEPTEMES

SYNDICAT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SEPTEMES

e-mail : [sectionsyndicale@ville-septemes.fr](mailto:sectionsyndicale@ville-septemes.fr)

Monsieur MOLINO André  
Maire de Septèmes-les-Vallons  
Hôtel de Ville  
Place Pierre Didier TRAMONI  
13240 Septèmes-les-Vallons

Septèmes, le 17 juillet 2026

**Objet** : Préavis de grève pour la journée du jeudi 23 juillet 2026 pour les agentes de la crèche La farandole Dulcie September.

Monsieur le Maire,

Le syndicat CGT des agents de la commune de Septèmes-les-Vallons vous informe qu'il dépose un préavis de grève de 0h00 à 24h00 pour la **journée du jeudi 23 juillet 2026.**

Suite au rapport d'audit de l'association PACTeS, il ressort qu'il existe une **carence évidente dans l'organisation du travail**. Ce rapport pointe l'austérité comme cause principale de l'usure du personnel.

Les agentes de la crèche travaillent en « **mode dégradé** » institutionnalisé ce qui traduit un manque d'effectif chronique, des locaux exigus et des équipements inadaptés ce qui favorise l'apparition de Troubles Musculo-Squelettiques.

Nous notons que des travaux sont prévus pour cet été mais ni les agentes de la crèche, agentes qui connaissent le mieux leur poste de travail et leurs besoins, ni les représentants du personnel n'ont été consultés, malgré l'obligation faite par les articles 54 et 70 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021.

Il est également relevé **une souffrance éthique**. En effet, il apparait que **les agents partagent un fort attachement à leurs missions et aux enfants** mais se heurtent à une **organisation en mode dégradée**.

Le rapport d'audit laisse apparaître une **critique des méthodes managériales**. Aussi nous ne pouvons que nous opposer fermement aux réponses que vous souhaitez apporter.

Nous avons été interpellés par nombre d'agentes choquées par les réponses apportées par la collectivité suite à ce rapport. En effet, il nous est fait état d'une demande de licenciement en cours de stage, d'une deuxième prorogation de stage pour une agente, d'une fin de contrat pour une contractuelle et de convocation auprès de la DRH sans respect de la procédure légale.

C'est pourquoi, les agentes de la crèche « La farandole Dulcie September » demandent une **rupture franche avec les méthodes de management mises en œuvre** et revendiquent :

- La fin de toutes les procédures disciplinaires en cours et tout ce qui pourrait y ressembler (demande de licenciement, prorogation de stage, fin de contrats)
- Le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, en effet il est très fréquent que les plannings de travail des agents changent du jour au lendemain.
- La prise en compte de la charge mentale des agents travaillant avec de l'humain, d'autant plus lorsqu'il s'agit de bébés.
- La mise en place d'une équipe de fonctionnaires remplaçantes.
- La prise en compte de l'épuisement physique des agentes avec une diminution de leur temps de travail en deçà de 1607 heures comme le permet la réglementation
- Le respect des RTT posés
- Le respect en matière d'autorisations spéciales d'absence d'autant plus lorsqu'il s'agit d'autorisations pour garde d'enfants.

**Afin de permettre à l'ensemble du personnel de la crèche « La farandole Dulcie September » de se mettre en grève pour porter leurs revendications, le syndicat CGT des territoriaux de Septèmes-les-Vallons dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du jeudi 23 juillet 2026.**

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Le bureau du syndicat CGT  
Des Territoriaux de  
Septèmes-les-Vallons